



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - Promotion

Saison : 2024 / 2025

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional

Le championnat se déroule en 1 phase : finale en 2 séances

Le samedi 15 mars 2025 à 13h30 et à 20h45

**L'EXCUSE PLESSEENNE
Club de Bridge
Rue du Guet de Saint Pierre**

91220 - BRETIGNY

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), à jour de leur cotisation de licence dont le classement national 2023 est 3^{ème} série, 4^{ème} série et les joueurs non classés. Attention dorénavant ne pas s'affilier durant une période ne remet pas à zéro les PP et les PCN acquis mais ceux-ci subissent l'abattement classique (un tiers pour les PP et la moitié pour les PCN).

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra **s'inscrire avant le 14 mars 2025 à minuit** de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du Directeur d'épreuve : [Abdel HALIT](mailto:Abdel.HALIT)

- Soit par mail : abdel.halit@gmail.com
- Soit par téléphone : [06 84 17 10 24](tel:0684171024)

Participation : 15 euros par joueur et par séance – 7.5 € pour les juniors et les espoirs

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, **les 8 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera du **28 mai au 1er juin 2025 à BEYNAT (19)**

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 - 9**
 - Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 40 bis**
- Fascicule 3 Individuels :
- Chapitre 2 (section1) : Règles applicables aux championnats individuels par série : **articles 1 à 4 et 6 à 8**
 - Chapitre 2 (section4) : Règles générales : **articles 16 à 20**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Mise en place de la finale

- 1^{ère} séance : mise en place aléatoire par le programme FF-TAROT.
- 2^{ème} séance : serpentín suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

Indice des PCN : 1,8

Coefficient de séances :

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

PP :

- Pour les individuels par série, le nombre de PP attribués est fonction du nombre d'engagés

Promotion	Attribution de PP											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	5	4	4	3	3	2						
20	5	4	4	3	3	2	2					
24	5	4	4	3	3	2	2	2				
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1		
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	
36	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
40	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
48	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
52	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
56	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
60	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
64	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'Epreuve	La Présidente de la C.C.R	Le Président de la zone
Abdel HALIT	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET